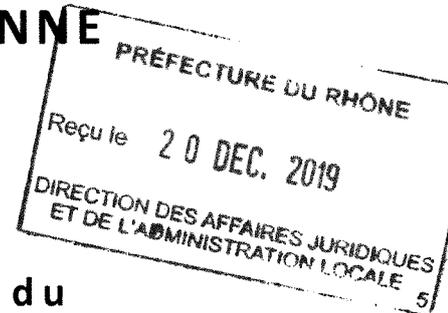


**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE
NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

**Délibération de la séance du
vendredi 13 décembre 2019**



Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier

Absents : Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

**Délibération n°1941 : Création de poste d'APEA –chanson – temps non complet
50%**

Rapporteurs : Mme Charlotte Lavie, responsable vie scolaire et M. Martial Pardo, directeur ENMDAD

Délibération n°1941 – Création de poste d'APEA en Chanson n°386 à temps non complet (50%)

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux besoins du Projet d'établissement et après avis du Comité Technique Paritaire du 5 décembre 2019, il est proposé la création du poste n°386 d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe – Chanson, à temps non complet (50% soit 10 heures de face à face pédagogique) avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Les crédits afférents seront prévus au budget 2020.

Annexe : Fiche de poste.

Après vote, les membres du comité syndical approuvent la création du poste d'APEA Chanson 50%.



Loïc CHABRIER
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA – CHANSON (50 %) N°

CRÉÉE	LE 14/10/2019
MISE À JOUR	CTP DU 05/12/2019
ACTUALISATION	LE CLIQUEZ ICI POUR ENTRER UNE DATE.
DIRECTION GENERALE	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DIRECTION	DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE
DIRECTION SERVICE	ENMDAD
	POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement de la chanson

ACTIVITÉS

- Enseigner la chanson depuis la sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, en pratique soliste et polyphonique, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques
- Transmettre les fondamentaux de technique vocale
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste
- Tisser des transversalités avec d'autres esthétiques (classique, traditionnelle, etc.)
- Sensibiliser les élèves et les former aux esthétiques traditionnelles des aires africaine, cubaine, sépharade, méditerranéenne, gospel, etc.)
- Transmettre les repères de langages et de culture des différentes esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement) et notamment à l'écriture de chanson
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.)
- Former les élèves à l'interprétation, à la création de spectacles et les préparer à la scène
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le Studio d'enregistrement au parcours des élèves

etc.

COMPÉTENCES

ANNEXE DELIB 1941 - FDP_création_APEA chanson_50%.docx

Format d'enregistrement du fichier : FDP_Cat_nom-du-poste_ AAAA_DIRsen .docx

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique au directeur.

LIENS FONCTIONNELS

- Rattachement fonctionnel au directeur adjoint.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Sans objet
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - Vous pouvez apporter des propositions sur les horaires (prise de poste avant 8h et ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 10 heures de face à face pédagogique, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du (indiquez la date du CIP du règlement)

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base

